

## CHAPITRE V

## Stimulants des forces ou hypersthénisants

J'appellerai médicaments *hypersthénisants* ceux qui ont pour effet de *stimuler* les forces au delà de leur rythme physiologique, ou qui tendent à les *relever* quand elles ont subi une dépression. Or les *forces* peuvent être considérées dans l'ensemble du système ou dans chaque appareil en particulier, d'où la division des hypersthénisants en : 1° généraux, 2° spéciaux.

ARTICLE I<sup>er</sup>. — HYPERSTHÉNISANTS GÉNÉRAUX

Il y a, ai-je dit, dans l'activité nerveuse autre chose que des opérations intellectuelles, sensibles et motrices ; il faut aussi envisager les centres nerveux cérébro-spinal et sympathique comme des foyers d'énergie fonctionnelle et de résistance organique, auxquels vont s'adresser les médicaments qui relèvent les forces, soit celles qui agissent actuellement, soit celles qui, gardées en réserve, peuvent entrer en jeu à un moment donné et dans des conditions déterminées. La distinction scolastique des forces en *radicales* et en *agissantes* repose sur quelque chose de très-fondé, et la distance qui les sépare mesure précisément l'échelle d'action des dynamogènes.

Les stimulants généraux, les substances dites anciennement *cardiaques*, *alexipharmiques*, arrivent à ce double résultat : d'augmenter les forces agissantes et d'utiliser les forces radicales. Je n'ai pas besoin de rappeler que je me suis élevé contre les idées de pathologie générale qui placent en quelque sorte les forces en dehors des organes et qui les renferment dans l'économie « comme l'étaient les vents dans les outres d'Éole. » Elles ne sont pour moi que le résultat et l'expression de l'activité partielle de chaque appareil, de chaque organe, de chaque tissu, de chaque cellule ; et, cette activité étant déterminée par celle de l'innervation générale ou locale, il en résulte que les stimulants de ce genre n'agissent sur l'ensemble de l'économie ou sur un organe en particulier qu'en surexcitant les propriétés de l'axe cérébro-rachidien et des plexus ganglionnaires aussi bien que des nerfs qui en émanent. (Fonssagrives, *Principes de thérapeutique générale*, 1867, p. 189.)

Le cœur, considéré comme étant en quelque sorte le centre de la vie organique, est en solidarité étroite avec tous les autres organes et se montre affecté, primitivement ou secondairement, dans toutes les grandes perturbations de l'économie ; aussi les an-

ciens, excellents observateurs quand la passion de théoriser à *priori* ne les égarait pas, avaient-ils donné le nom de *cardiaques* ou de *cordiaux* aux médicaments qui conjuraient les effets d'une brusque dépression des forces. Tous les médicaments rangés dans ce groupe relevaient le pouls, ramenaient la chaleur, réveillaient la vie cérébrale et sensorielle et tiraient les fonctions nerveuses d'un enchaînement qui ne pourrait durer longtemps sans être menaçant pour la vie. Ils appartenaient donc à la classe des stimulants ou *toniques diffusibles*, suivant la lumineuse expression que Brown leur appliquait. C'étaient des médicaments à base d'essences, d'alcool, d'éther, d'ammoniaque, etc., toutes substances dont nous examinerons bientôt l'utilité pour combattre l'algidité ou la dépression calorifique, qui est aussi l'un des traits de ces grandes perturbations de l'économie. Ils appliquaient aussi à ces substances le nom d'*alexipharmiques* (de *φάρμακον*, *poison*, et *ἀλεξέειν*, *chasser*), parce qu'ils leur attribuaient la propriété d'augmenter la résistance aux poisons : poisons accidentels venus du dehors, germes morbides élaborés par l'économie elle-même.

Je distinguerai les hypersthénisants généraux en deux catégories : 1° les hypersthénisants *diffusibles* ; 2° les hypersthénisants *fixes*.

## § 1. — Hypersthénisants diffusibles

L'opium, les alcools, les éthers, les essences, les ammoniaques, constituent ce premier groupe auquel on va demander, quand les forces générales fléchissent d'une manière rapide et menaçante, un moyen de les relever rapidement ; leur action est vive, mais passagère, et ne peut guère être invoquée utilement que dans ces conditions d'urgence que crée une asthénie soudaine. Leur but atteint, ils cèdent la place aux stimulants *fixes*.

1° *Opium*. — Entre ces substances, il en est une, l'opium, qui, isolée ou associée à des excitants empruntés aux familles des Labiées, des Ombellifères, etc., c'est-à-dire à des huiles essentielles, avait les préférences de la thérapeutique ancienne dans ces cas où il fallait conjurer un danger pressant, ramener la vie, *renouer les synergies*, comme on le disait dans un langage qui a vieilli, mais auquel la physiologie et la clinique modernes peuvent donner une signification précise.

A Brown revient la gloire d'avoir démontré les propriétés stimulantes et cardiaques de l'opium, qu'il plaçait nettement auprès de l'éther, « lequel, disait-il, dans la thérapeutique comme dans l'immensité de l'espace, occupe le point le plus élevé. » (J. Brown, *Éléments de médecine*, traduct. Fouquier ; Paris, an XIII (1805),



p. 233.) L'opinion de Brown a été recueillie, développée et exagérée par l'Ecole pharmacologique italienne, qui, se refusant, comme font tant de thérapeutes encore aujourd'hui, à voir dans l'opium un médicament à éléments et à applications complexes, a voulu le *parquer* dans sa classe étroite des hypersthénisants et en a fait un *hypersthénisant céphalique*. Mais il n'y a pas d'exagérations dont la médecine n'arrive à tirer parti, et il demeure acquis aujourd'hui que l'action hypersthénisante de l'opium est un fait indéniable et dont il faut tirer parti en clinique. Toutes les maladies à asthénie et à malignité s'accroissent de l'opium, et depuis que je constate l'utilité de ce beau médicament dans ces cas, je m'étonne moins des éloges que les anciens prodiguaient à la thériaque<sup>(1)</sup>, cette monstrueuse accumulation de médicaments, qui n'était, au fond et surtout, que de l'opium.

2° *Alcooliques*. — Au nombre des médicaments propres à combattre une asthénie redoutable et à en conjurer les effets immédiats, je signalerai aussi les *alcooliques*, qui, traversant les couloirs organiques avec une extrême rapidité et concentrant électivement leur action sur les centres nerveux, les stimulent et relèvent énergiquement les forces. Cette application des alcooliques est certainement une des conquêtes les plus précieuses de la thérapeutique contemporaine; mais on est en train d'en abuser, comme on abuse de tout, et le *toddisme* systématique, appliqué au traitement général des pyrexies et des inflammations, est une grave et dangereuse erreur. Considérer l'alcool comme le traitement unique des pyrexies, ainsi que des inflammations, est une vue absolue, dangereuse, et contre laquelle, en Angleterre même, d'excellents esprits, tels que Tweedie, Murchisson, Symonds, etc., ont protesté avec raison. L'alcool joue un rôle utile dans la fièvre typhoïde avec asthénie profonde, dans la pneumonie asthénique; mais il ne s'adresse ni à la fièvre typhoïde, ni à la pneumonie, mais à l'élément asthénie qui les complique. C'est un

(1) 80. La *thériaque d'Andromachus*, médecin de Néron, était l'un des produits de cette polypharmacie dans laquelle se complaisait la thérapeutique grossière des anciens. Elle se composait de 72 substances empruntées à la classe des excitants, des amers, des aromatiques, des astringents, etc., et contenait environ un grain (5 centigr.) d'opium brut par 4 gram. Le Codex de 1866, respectant cette association empirique, a reproduit à peu près la formule primitive. Cette poudre, mélangée à de la térébenthine de Chio, au miel blanc, au malaga, constitue l'électuaire de thériaque ou la thériaque proprement dite, qui contient aussi 5 centigr. d'opium brut ou 25 milligr. d'extrait gommeux d'opium pour 4 gram. On en donne de 4 à 8 gram., suivant les indications.

coup de fouet opportun donné à un système nerveux qui fléchit; ce n'est pas autre chose.

Les vins alcooliques, c'est-à-dire ceux dont la spirituosité dépasse 12 pour 100, sont des agents usuels de cette médication; tels le xérès, le madère, le porto, le marsala<sup>(1)</sup>. Ils peuvent rendre, à doses convenables, tous les services que l'on est en droit d'attendre de l'alcool lui-même.

3° *Éthers*. — Les divers éthers doivent à la stimulation rapide qu'ils impriment à toute l'économie la propriété de relever les forces, et ils joignent à cette action celle de régulariser l'innervation, quand elle est profondément perturbée, comme dans l'*ataxie* et la *malignité*. Or, ces deux états de dépression et d'irrégularité des fonctions nerveuses étant très-habituellement associés, on comprend que l'éther, comme l'alcool, puisse jouer un rôle doublement utile dans ces cas. Ce sont aussi des stimulants de la circulation et de la calorigénèse, et ce côté de leur action ne doit pas être perdu de vue quand on les emploie. L'éther sulfurique<sup>(2)</sup>, la liqueur d'Hoffmann<sup>(3)</sup>, sont les plus usuels de ces médicaments.

4° *Essences*. — Les essences, dont les effets, à petites doses, sont très-analogues à ceux des éthers, jouent un rôle important dans le traitement de l'asthénie, et, sous forme d'essences, d'eaux distillées ou d'alcoolés, elles interviennent à chaque instant quand on a à combattre l'élément *dépression nerveuse*. Les labiées, les ombellifères, les laurinéées, les aurantiacées, les pipéracées, les synanthérées, etc., fournissent à cette médication importante une foule d'agents qui, isolés ou associés, sont d'un usage journalier en médecine. L'alcoolé de cannelle, les alcoolats

(1) 81. Il serait nécessaire, comme le demandait Grant, que ces vins, d'un usage médical si habituel, fussent vendus par les pharmaciens.

(2) 82. L'*éther sulfurique* se donne en potion, à la dose de 1 à 2 gram. On peut aussi le prescrire en *perles*.

(3) 83. La *liqueur d'Hoffmann* ou *éther sulfurique alcoolisé*, mélange à parties égales d'éther sulfurique à 0,720 de densité et d'alcool à 90°, se donne dans une potion, aux doses de 4 à 8 grammes.

(4) 84. L'*alcoolé de cannelle* du Codex est au 8°. Delieux a conseillé la potion suivante à base d'alcoolé de cannelle :

℥ Alcoolé de cannelle.....	10 grammes.
Vin de Malaga.....	60 —
Hydrolat de menthe.....	30 —
Hydrolat de mélisse.....	30 —
Sirop d'écorces d'oranges amères....	20 —